

« Jeunesse et Culture en 34 »

1. Le projet :

Genèse :

Sur le territoire Héraultais, il existe plusieurs initiatives autour de la culture des jeunes. Elles peuvent être portés par des collectivités territoriales ou associations.

Finalité du projet :

Mise en place d'une scène ouverte d'intérêt départemental impliquant plusieurs territoires et partenaires.

Le projet consiste à transcender des actions locales existantes afin de créer un projet global. Les actions locales devront se faire échos et faire en sorte de se valoriser mutuellement.

Objectifs Globaux :

- Capturer des jeunes au travers d'une action portée par des professionnels.
- Permettre à des jeunes issues des territoires différents de s'investir collectivement.

Objectifs Pédagogiques :

- Les jeunes seront mobiles sur le département.
- Les jeunes pourront s'exprimer individuellement et collectivement via un projet départemental.

Public cible :

Le présent projet cible prioritairement les jeunes de 11 à 25 ans. Il est à noter que deux profils de jeunes seront sollicités :

- les jeunes non captifs : ces jeunes ne fréquentent pas les structures d'animations et d'informations. Ils peuvent avoir une pratique mais n'ont pas accès aux accompagnements par des professionnels.
- les jeunes captifs : ces jeunes fréquentent déjà les structures jeunesse du département (ALSH & PIJ). Ce projet est une porte ouverte vers des actions culturelles et peut être une étape vers l'autonomisation et responsabilisation.

De plus, des activités seront ouvertes à tous. Le public deviendra alors intergénérationnel et touchera l'ensemble de la population.

Territoires concernés :

Des actions pourront avoir lieu sur le département dans son ensemble. Le milieu rural est néanmoins favorisé. Certains territoires sont déjà pré-sentis pour faire partie du projet.

Lieux :

Pour réaliser les actions, chaque territoire utilisera les moyens dont il dispose. Nous pouvons déjà prévoir les lieux suivants :

- Équipements jeunesse : ALSH 11-17 ans, PIJ, Skatepark...
- Équipements culturels : Chapiteau du cirque, Théâtre municipal, Médiathèque...
- Autres : Salle des fêtes, Parc public...

Date de réalisation :

Le projet se déroulera sur l'année 2012/2013. Il débutera aux vacances de la Toussaint 2012 et se terminera pour les vacances d'été 2013.

Partenariats :

Plusieurs groupes de partenaires seront investis :

- Les territoires : ce sont les structures qui portent ou qui ont porté un PLAJH,
- Les associations d'éducation populaire départementales,
- Les jeunes ou des associations de jeunes.

La Mise en œuvre :

1. Introduction :

Pour la bonne réalisation de l'action, il est au préalable nécessaire de définir les aspects suivants :

- les rôles et moyens d'actions :

C'est à dire de mettre en évidence qui a la responsabilité retranscrit dans son contexte. Il est alors proposé de dégager du temps à un animateur pour qu'il coordonne l'action au niveau départemental. Il aura alors la mission de coordonner les actions locales et de faciliter la mise en œuvre départementale.

Les territoires conserveront la responsabilité de leurs actions ainsi que les moyens nécessaires au bon déroulement de celles-ci.

- État des lieux :

Dans ce contexte, l'état des lieux doit mettre en avant les actions locales existantes dans leurs dynamiques de territoires : objectifs, thématiques, moyens d'actions, partenariats...

Ensuite, il sera nécessaire de mettre en exergue les points communs à ces actions. Cette synthèse pourra servir de départ pour une action partagée.

2. Phase d'activités : les actions territoriales

Afin de mettre en œuvre l'action départementale, la méthode est dans un premier temps, de s'appuyer sur des actions locales existantes. En effet, elles permettent un ancrage territorial et une identification de la part des publics cibles.

Des territoires ont déjà une expérience sur la thématique de « jeunesse et culture ». Ils seront évidemment sollicités. À l'heure actuelle, il est déjà possible de mettre en avant les actions suivantes :

- Résidence artistique,
- Stages divers,
- Journées jeunesse (porté par des collectivités),
- Festival de jeunes (porté par des associations de jeunes),
- Tables rondes et conférences.

Dans un deuxième temps, il va être nécessaire de donner les moyens aux territoires et partenaires d'échanger. Les échanges auront lieu pour :

- les informations sur la conception et mise en œuvre des actions globales et locales,
- les publics,
- les évaluations partielles.

Pour être facilitateur sur les échanges d'informations, nous utiliserons le site internet du « Réseau Jeun Hérault ». Un suivi des actions peut avoir lieu en temps réel ainsi que des groupes de discussions, notes...

Concernant les échanges pour les publics entre les territoires, il va falloir mettre en place un système de mobilité/accueil. Il devra répondre aux besoins des territoires en matière de transport et d'hébergement collectif.

3. Phase Valorisation : projet collectif

Cette action ayant pour objectifs de capter les jeunes et de leur permettre de se investir collectivement, il faut alors anticiper une action portée par les jeunes eux mêmes. Les types d'actions collectives sont les suivantes :

- festival ou journée d'action thématique,
- séjour de vacances...

En fonction de la volonté des jeunes et des moyens, cette action pourra être réalisé entre les mois de Mai/Juin et Septembre 2013.